



SYNDICAT DÉPARTEMENTAL D'ADDUCTION
D'EAU POTABLE ET D'ASSAINISSEMENT
DE LOT-ET-GARONNE

Décision de l'attribution du marché de travaux n°26254

Réhabilitation des bassins de décantation sur les forages du Mail à Saint Antoine de Ficalba et de Saint Julien à Madaillan - Territoire Sud Lot - 2 lot

- **Lot 1 Forage du Mail à Saint Antoine de Ficalba (47340) - Territoire du Sud Lot**
- **Lot 2 Forage de Saint Julien à Madaillan (47360)- Territoire du Sud Lot**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu les dispositions du code de la commande publique ;

Vu l'Arrêté inter-préfectoral n° 47-2025-12-30-00004 en date du 30 décembre 2025 portant modifications statutaires du Syndicat EAU47 au 1er janvier 2026 ;

Vu l'Arrêté inter-préfectoral n° 47-2026-01-19-00002 en date du 19 janvier 2026 portant modification de l'article 1 de l'arrêté inter-préfectoral n° 47-2025-12-30-00004 ;

Vu le Règlement Intérieur du Syndicat EAU47 approuvé par délibération du Comité du Syndicat EAU47 n° 21_076_C du 25 Novembre 2021 ;

Vu la délibération syndicale n°20_043_CBIS_C en date du 17 septembre 2020, d'installation du Comité Syndical, d'élection du Président, des vice-Présidents Territoriaux, des vice-Présidents thématiques, d'ordre des vice-Présidents, d'affectation des Commissions thématiques et d'élection des Membres du Bureau ; modifiée par la délibération du Comité n°25_005_B du 13 mars 2025 ;

Vu la délibération syndicale n°21_064_C en date du 25 Novembre 2021, déléguant à la Présidente du Syndicat Départemental EAU47 ou en cas d'empêchement au Vice-Président du territoire concernée, la passation des marchés et de leurs modifications réalisées selon la procédure adaptée ;

Considérant que le marché de conception pour le marché "Réhabilitation des bassins de décantation sur les forages du Mail à Saint Antoine de Ficalba et de Saint Julien à Madaillan - Territoire Sud Lot - 2 lots" a été attribué à ADVICE INGENIERIE, 214 avenue du Médoc, 33320 EYSINES ;

Considérant le DCE N° 26254 relatif à ce marché établi par le maître d'oeuvre, Monsieur Valentin QUEYROY d'ADVICE INGENIERIE, 214 avenue du Médoc, 33320 EYSINES ;

Considérant que ce marché est divisé en lots :

- Lot 1 (Forage du Mail à Saint Antoine de Ficalba - Territoire du Sud Lot), estimé à 115.000,00 € HT soit 138.000,00 €, 20% TTC ;
- Lot 2 (Forage de Saint Julien à Madaillan - Terroire du Sud Lot), estimé à 115.000,00 € HT soit 138.000,00 €, 20% TTC ;

Considérant que le montant estimé de ce marché s'élève à 230.000,00 € HT soit 276.000,00 €, 20% TTC ;

Considérant que le marché a été passé par procédure adaptée ;

Considérant que les offres devaient parvenir à l'administration au plus tard le 27 février 2026 ;

Considérant que le délai de validité des offres est de 120 jours calendaires et se termine le 27 juin 2026 ;

Considérant que 2 offres sont parvenues pour le Lot n°1 :

- PAJOT ENTREPRISE (mandataire d'un groupement conjoint), 301 route de Viale Bas, 47210 VILLEREAL (114.169,00 € HT soit 137.002,80 €, 20% TTC) ;
- SOGEA SUD OUEST HYDRAULIQUE - Centre de travaux de Laroque Timbaut (mandataire d'un groupement conjoint), LD LE BIOULE, 41 AVENUE DU PERIGORD, 47340 LAROQUE-TIMBAUT (134.168,09 € HT soit 161.001,71 €, 20% TTC) ;

Considérant que 2 offres sont parvenues pour le lot n°2 :

- PAJOT ENTREPRISE (mandataire d'un groupement conjoint), 301 route de Viale Bas, 47210 VILLEREAL (113.929,00 € HT soit 136.714,80 €, 20% TTC) ;
- SOGEA SUD OUEST HYDRAULIQUE - Centre de travaux de Laroque Timbaut (mandataire d'un groupement conjoint), LD LE BIOULE, 41 AVENUE DU PERIGORD, 47340 LAROQUE-TIMBAUT (122.445,24 € HT soit 146.934,29 €, 20% TTC) ;

Considérant le rapport d'analyse des offres du 11 mars 2026 rédigé par le maître d'œuvre et les décisions prises quant à l'élimination et au classement des offres, il est proposé d'attribuer ce marché aux candidats ayant remis l'offre économiquement la plus avantageuse en application des critères d'attribution, soit:

- pour le lot n°1 : au groupement d'entreprises PAJOT ENTREPRISE, 301 route de Viale Bas, 47210 VILLEREAL pour le montant d'offre contrôlé de 114.169,00 € HT soit 137.002,80 €, 20% TTC ;
- pour le lot n°2 : au groupement d'entreprises PAJOT ENTREPRISE, 301 route de Viale Bas, 47210 VILLEREAL pour le montant d'offre contrôlé de 113.929,00 € HT soit 136.714,80 €, 20% TTC ;

Considérant que le crédit permettant cette dépense est inscrit au budget de l'exercice 2026, annexe eau potable de la section d'investissement ;

La Présidente,

DECIDE

Article 1er :

D'approuver le rapport d'analyse des offres du 11 mars 2026 pour les 2 lots rédigé par le maître d'oeuvre, Monsieur Valentin QUEYROY d'ADVICE INGENIERIE, 214 avenue du Médoc, 33320 EYSINES.

Article 2 :

D'attribuer ce marché au candidat ayant remis l'offre économiquement la plus avantageuse en application des critères d'attribution, soit :

- pour le lot n°1 au groupement d'entreprises PAJOT ENTREPRISE, 301 route de Viale Bas, 47210 VILLEREAL pour le montant d'offre contrôlé de 114.169,00 € HT soit 137.002,80 €, 20% TTC ;
- pour le lot n°2 au groupement d'entreprises PAJOT ENTREPRISE, 301 route de Viale Bas, 47210 VILLEREAL pour le montant d'offre contrôlé de 113.929,00 € HT soit 136.714,80 €, 20% TTC ;

Article 3 :

De transmettre la présente décision au Représentant de l'Etat dans le département. Cette décision sera exécutoire le jour de sa transmission.

Article 4 :

D'approuver le paiement des dépenses correspondantes par le crédit inscrit au budget de l'exercice 2026, annexe eau potable de la section d'investissement.

Article 5 :

De donner pouvoir à Madame la Présidente pour signer la présente Décision ainsi que toute pièce annexe administrative s'y rapportant ;

Article 6 :

De dire, qu'en application de l'article L5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, il sera rendu compte de la présente décision lors de la prochaine séance du Comité Syndical.

Fait à AGEN, le 4 mai 2026

Pour extrait conforme au registre
Pour l'Entité Adjudicatrice ,
La Présidente du Syndicat EAU47,

Geneviève LE LANNIC